



◇ QUOI ?

La Poste établit et vend son fichier des adresses des nouveaux arrivants. La prestation s'intitule « Nouveaux Voisins »

◇ POURQUOI ?

Il s'agit, pour l'AVF, de cibler les nouveaux arrivants au fur et à mesure de leur arrivée

◇ QUI ?

La poste a un fichier complet des personnes ayant changé d'adresse et demandé le transfert de leur courrier. Dès lors que les personnes ne s'opposent pas à la communication de leurs coordonnées, ce fichier peut être acheté. Il est possible de sélectionner les vrais nouveaux habitants et non ceux qui changent simplement de quartier.

◇ QUAND ?

Il s'agit d'un abonnement mensuel et chaque mois, les coordonnées des nouveaux habitants sont transmises par courrier.

◇ COMBIEN ?

L'abonnement est pris pour un an en fonction du forfait choisi.

Le chiffrage est adapté à chaque commune, en fonction du nombre réel de nouveaux arrivants dont les adresses peuvent être communiquées.

Pour Parthenay, l'abonnement annuel est de 149,00 € H.T. (TVA 20%)
+ enveloppes (adressage, frais de port ...) 0,42 € H.T. l'enveloppe

METHODOLOGIE/ORGANISATION

Organisation externe

Prendre contact avec la plateforme de la poste spécialisée dans la mise à disposition de mailings

Les critères de sélections sont à définir avec l'interlocuteur (noms, fréquences des envois, communes sélectionnées, critères socio-démographiques : âge, sexe, habitat, nombre de personnes dans le foyer, etc ...)

Bien sûr tous ces critères sont payants et le prix en dépend.

Pour Parthenay, nous avons sélectionné les communes que nous souhaitions (Parthenay et communes proches), les noms et adresses des NA.

Organisation interne

Recopier les adresses pour constituer un fichier « nouveaux arrivants »

Adresser un courrier de bienvenue à chaque nouvel arrivant avec une plaquette de notre association

Les inviter à notre journée d'accueil à la Mairie

Mode de calcul du coût par La Poste

La Poste calcule le nombre de nouveaux habitants ayant donné l'autorisation de communiquer leurs coordonnées. Attention, il ne s'agit que d'une fraction du nombre réel de personnes ayant emménagé !

Pour une centaine de noms communiqués par an, soit un peu moins d'une dizaine de noms par mois, le coût annuel comprend :

Abonnement 12 mois	136,00 € HT
Frais de port	13,00 € HT
Enveloppes nominatives	5,56 € HT
Impression adresses	1,13 € HT
Adresses Nouveaux voisins	30,39 € HT
Nouveaux arrivants uniquement	7,11 € HT

Le coût réel dépend donc du nombre de noms communiqués. Seule La Poste peut l'estimer. Il convient donc de demander un devis.

Interlocuteur suggéré pour AVF : La Poste solutions Business ; jeremy.lauwers@laposte.fr